

Commune de la BUSSIÈRE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I, I1, I3 : crues des fleuves et des rivières T, I1' : inondation de pied de versant
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
4 Zones de contraintes faibles	V, v : ruissellement sur versant G, g1, g2, g5 : glissements de terrain
5 Zones sans contrainte spécifique	P, p : chutes de pierres F : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractérisé en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite communale
----- Limite du zonage réglementaire
----- présente sur l'Etat cadastral au 1/5000

Réalisation : C. Vincent RTM98 Etabli le : Juillet 2001

Edition : ALPGEORISQUES Modifié le :

Echelle : 1/10000

